

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 938

31 mars 2016

### SOMMAIRE

Allamanda Investment S.A. ....	45018	Heavy Steel S.A. ....	45023
Angela Private S.A. SPF ....	45019	Holding de Diversification Financière Pruden- tielle S. à r.l. ....	44986
Aspidistra International S.A., SPF ....	45020	HQ Capital II SCS SICAV-SIF ....	44998
Axelan Sàrl ....	45021	Human Resources Management S.A. ....	45000
Batavia S.A. ....	44982	Hurran Holding ....	45001
BFF Luxembourg S.à r.l. ....	45022	Imagion Digital Services S.à r.l. ....	45001
BGV III Feeder 1 SICAV-FIS ....	45023	Innovent S.A. ....	45002
Eilan International S.A. ....	44988	Insigth ....	45003
EKZ Echternach s.à.r.l. ....	44989	Jade & Co Sàrl ....	45006
Equinox Real Estate S.A. ....	44990	Jubilee Advisors ....	45006
Européenne d'Investissements Immobiliers .....	44991	KL Industries S.à r.l. ....	45023
Europe Lux Invest S.A. ....	44991	Muzicol Edition Production S.A. ....	44992
Extralux International S.A. ....	44992	NOVACITY Consulting ....	44980
Fondation époux Robert Wagener-Ettinger et époux Jean-Pierre Muller-Ettinger ....	44994	The Private Equity Company SA ....	45014
Fondation pour le développement de la coopé- ration Allemagne-Luxembourg dans le do- maine des sciences ....	44996	Tiaren Trade S.A. ....	44978
Fondation pour le développement de la coopé- ration Allemagne-Luxembourg dans le do- maine des sciences ....	44982	TokenLife SA ....	45007
Gevarai Investments S.A. ....	44983	Trading and International Consultants in Bu- siness Affairs - Luxembourg (TICL) ....	45009
Grand Vianden S.A. ....	44985	Translac S.A. ....	45010
		Transport Alavoine sàrl ....	45013
		Welinkyou S.à.r.l. ....	45017

**Tiarena Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.105.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Ariel Edgardo SAVINA, residing at F-75013 Paris (France), 14, Square Port Royal (the "Sole Shareholder"),

here Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Tiarena Trade S.A.", a Luxembourg public company limited by shares, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under number 176105, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, then residing in Esch-sur-Alzette, dated February 8, 2013, published in the Mémorial C number 1146 of May 15, 2013.

2.- The share capital of the Company is fixed at 31,000.- EUR represented by 31,000 shares of a par value of 1.- EUR each.

3.- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- The Sole Shareholder acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- The Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- The Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- The Sole Shareholder presents his liquidation report and accounts and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- The Sole Shareholder further declares in his capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive his right to appoint an auditor to the liquidation.

9. The Sole Shareholder decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- The Sole Shareholder in the third extraordinary general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the directors and to the supervisory auditor.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Costs*

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 1,200.-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Ariel Edgardo SAVINA, demeurant à F-75013 Paris (France), 14, Square Port Royal, («l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Tiareno Trade S.A.", une société anonyme avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176105, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, alors résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 8 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1146 du 15 mai 2013.

2.- Le capital social de la Société est fixé à 31.000,- EUR représenté par 31.000 actions d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune.

3.- L'Actionnaire Unique est seul propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- L'Actionnaire Unique agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Actionnaire Unique en sa qualité d'actionnaire unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Actionnaire Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- L'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.200,- EUR.

*Constatacion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/37. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016007889/109.

(160007068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**NOVACITY Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 203.033.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

CONCEPT IMMOBILIER, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 38A, avenue de Lorraine, F-57190 Florange (France), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville, sous le numéro 402 270 060, ici représentée par Maître Arnaud FREULET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «NOVACITY Consulting».

**Art. 3.** La société a pour objet l'ingénierie immobilière, le contrôle des coûts de production, l'assistance à la définition et à la mise en place du montage financier d'une opération immobilière, l'assistance à l'élaboration administrative des dossiers d'autorisation préalable à une opération immobilière, la gestion de tout contrat concourant à la réalisation d'une opération immobilière de construction ou de lotissement, le montage de programmes immobiliers ou lotissements, l'ingénierie commerciale dans le cadre de la vente de programmes immobiliers ou lotissements, et plus largement, toute la gestion financière, légale, administrative et sociale des sociétés immobilières.

L'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

L'exploitation d'une agence immobilière, l'activité de syndic de copropriétés et l'administration de biens.

La direction et la prise de mandats sociaux dans des sociétés immobilières, l'activité de conseil et d'assistance dans la gestion, le management, l'accompagnement, le développement dans tous les domaines de l'administration des entreprises immobilières.

Toutes opérations de conseil en investissement immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagé en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'ils sont plusieurs, suivant les dispositions fixées par l'Assemblée générale.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par la société CONCEPT IMMOBLIER, prénommée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-8070 Bertrange, 10A, Rue des Mérovingiens.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul ROMEO, gérant, né le 17 juillet 1958 à Algrange (France), demeurant à F-57290 Fameck, 65, rue Justemont.

- Monsieur Nicolas ROMEO, gérant, né le 8 mai 1987 à Hayange (France), demeurant à F-57100 Thionville, 4, Allée des Etangs St Pierre.

3.- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud FREULET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation GAC/2016/159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016008577/126.

(160008556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Batavia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8147 Bridel, 23, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 55.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016050093/9.

(160008592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Fondation pour le développement de la coopération Allemagne-Luxembourg dans le domaine des sciences, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg G 74.

*Rechenschaftsbericht zum 31. Dezember 2012**Bescheinigung*

Gemäß dem uns erteilten Auftrag haben wir den Rechenschaftsbericht der "Fondation pour le Développement de la Coopération Allemagne-Luxembourg dans le Domaine des Sciences" (Stiftung zur Förderung der deutsch-luxemburgischen Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Wissenschaften) zum 31. Dezember 2012 geprüft. Der Rechenschaftsbericht ist im Rahmen der Verantwortlichkeit des Verwaltungsrats erstellt worden.

Auf der Grundlage unserer Prüfung bescheinigen wir, daas

- die Bücher der Stiftung ordnungsgemäß geführt werden,

- die Verwendung der Erträge des Stiftungsvermögens sowie der sonstigen Stiftungsmittel im Sinne der Satzung der Stiftung erfolgt,

- der beigefügte Rechenschaftsbericht zum 31. Dezember 2012 ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Ertragslage der Stiftung für das an diesem Datum abgelaufene Geschäftsjahr vermittelt.

Luxemburg, 13 September 2013.

KPMG Luxembourg S.à r.l.

*Cabinet de révision agréé*

Horald Thönes

Constituée par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 1994.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 27 mars 1995.

Statuts publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 126 du 22 mars Modifications des statuts publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°934 du 28 décembre 1998, n° 231 du 27 mars 2000 et n° 2562 du 20 octobre 2008

*Bilan au 31 décembre 2012*

Actif	EUR	Passif	EUR
		Dotation .....	750.000,00
		Provisions .....	1.800,00
Avoirs en banque .....	897.678,57	Résultats exercices antérieurs .....	147.261,47
Autres créances .....	11.660,00	Résultat de l'exercice .....	10.277,10
	<u>909.338,57</u>		<u>909.338,57</u>

*Compte de résultat pour l'année clôturée au 31 décembre 2012*

Débit	EUR	Crédit	EUR
Dépenses concernant l'objet de la Fondation .....	10.000,00	Dons/Aides financières .....	10.000,00
		Gains résultat d'une vente de titres .....	0,00
Frais généraux .....	2.099,57	Reprise des provisions .....	150,00
Résultat de l'exercice .....	<u>10.277,10</u>	Intérêts .....	<u>12.226,67</u>
	<u>22.376,67</u>		<u>22.376,67</u>

*Budget de l'exercice 2013*

Recettes	EUR	Dépenses	EUR
Intérêts .....	[4.350,00]	Financement de projets .....	[50.000,00]
Déficit .....	[48.750,00]	Frais généraux .....	[2.500,00]
	<u>[52.500,00]</u>		<u>[52.500,00]</u>

En vertu des articles 26-2, 27 et suivants de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, la FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ALLEMAGNE - LUXEMBOURG DANS LE DOMAINE DES SCIENCES est reconnue comme société pouvant recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales, dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1<sup>er</sup>, n° 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 2 de la même loi.

*Le conseil d'administration:*

Ekkehard Storck, Docteur en droit, Président,  
Pierre Seck, Professeur-docteur, Vice-président,  
Ernst Wilhelm Contzen, Administrateur,  
Manfred Osten, Docteur en droit, Administrateur

*Vérificateur des comptes*

KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 10 September 2013.

E. Storck / P. Seck / E.W. Contznen / M. Osten

*Le Président / Le Vice-Président / - / -*

Référence de publication: 2016050413/65.

(160008212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Gevarai Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.846.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FINANCIERE DES ANDES, Société à Responsabilité Limitée de droit français ayant son siège à F-75016 Paris (France), 3, avenue Marceau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 439 729 872,

ici représentée par son Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GEVARAÏ INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.846 (la «Société»), a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 5 mai 2011; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la société «GEVARAÏ INVESTMENTS S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libéré;

- que la société FINANCIERE DES ANDES, préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 Décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à neuf cent soixante quinze euros (EUR 975,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39707. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016050451/58.

(160009562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---



**Grand Vianden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.254.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alessandro AMATO, demeurant à Pavla Horova 11, 84108 Bratislava, Slovaquie, (ci-après dénommé "l'Actionnaire Unique"),

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 23 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "GRAND VIANDEN S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 105254 (ci-après dénommée "la Société"), fut constituée en date du 31 décembre 2004 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 365 du 22 avril 2005;

- le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées;

- l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire de la totalité des actions de la Société et déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Actionnaire Unique reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79327, agissant en tant que commissaire à la dissolution;

- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

- l'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- le registre des actions de la Société a été annulé;

- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 62780.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 janvier 2016. 2LAC/2016/319. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050457/53.

(160009726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Holding de Diversification Financière Prudentielle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.355.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of the month of December..

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A., a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 123274 and having its head office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Gwendoline LICATA, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 December 2015.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The company Holding de Diversification Financière Prudentielle S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 123355 and having its head office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, has been incorporated on 14 December 2006 pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 325, on 8 March 2007 (hereafter referred to as the "Company").

- The Company's capital is currently set at twelve thousand and four hundred Euros (12,400.- EUR), represented by one hundred and twenty-four (124) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The Sole Shareholder is the owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.

- The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the articles of association of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1<sup>st</sup> January 2015 to 29 December 2015.

- The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.

- The Sole Shareholder declares formally to withdraw the appointment of an auditor to the liquidation.

- The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.

- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the former registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the Company was dissolved.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, reaches approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A., une société anonyme régie par le lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123274 et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) («l'Associé Unique»),

ici représentée par Maître David De PASQUALE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 décembre 2015.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société Holding de Diversification Financière Prudentielle S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123355 et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a été constituée en date du 14 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 325 du 8 mars 2007 (ci-après dénommée la «Société»).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'Associé Unique est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- L'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 29 décembre 2015.

- L'Associé Unique en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, et qu'elle est, en tant qu'associé unique de la Société, investie de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (charges fiscales comprises), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; en conséquence la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

- L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres, documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. LICATA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 janvier 2016. 2LAC/2016/193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050465/105.

(160009746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Eilan International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.587.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, trente décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EILAN INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 17.587, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 12 septembre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentaire en date du 5 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2148 du 19 août 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;
- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale lit le rapport du commissaire à la liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/101. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050383/70.

(160009244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**EKZ Echternach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.939.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf,

ist erschienen

1.- Die anonyme Gesellschaft H.U. RASCH A.G. mit Sitz zu B-4780 St.Vith, Klosterstrasse 36,(gegründet unter dem Namen Handelsunternehmen Schaus), welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Carl SPROTEN, mit damaligem Amtswohnsitz zu St.Vith(B), am 03. Juni 1978, veröffentlicht im Moniteur belge am 22. Juni 1978 unter der Nummer 1617-27, zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Gido SCHÜR, mit Amtswohnsitz zu St.Vith(B), am 18. September 2014, registriert in Malmedy (B) am 24. September 2014 Band: 439 Blatt 55 Fach:20;

vertreten durch:

- 1.- Herrn Ralph SCHAUS, administrateur de société, wohnhaft in B-4780 St.Vith, an der Hoehe, 6
- 2.- Dame Sabine PFUNDSTEIN, Gérante, wohnhaft in B-4780 St.Vith(B), an der Hoehe, 6;
- 2.- Herr Ralph SCHAUS, vorbenannt.

Dieser Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, erklärt dass H.U. RASCH A.G. und Herr Ralph SCHAUS die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „EKZ ECHTERNACH s.à.r.l.“ (1987 2403 240) ist, mit Sitz zu L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg, RCS B95.939, zu sein,

welche Gesellschaft unter dem Namen Lux-Textil sàrl gegründet wurde, zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Bernard SPROTEN, vorbenannt, am 27. März 1987, veröffentlicht im Mémorial C Nr.275 vom 06. Oktober 1987;

abgeändert von Lux-Textil sàrl in Homelux sàrl laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 12. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 1227 vom 24. Dezember 2001, Seite 58881 und abgeändert von Homelux sàrl in „EKZ Echternach sàrl“ laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 1292 vom 29. November 2005, Seite 61977:

zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 03. August 2009, veröffentlicht im Mémorial C. Nr. 1695 vom 03. September 2009 Seite 81347.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen und Abmachungen zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschlies einstimmig das Gesellschaftskapital um EIN HUNDERT FUENFZIG TAUSEND EURO (150.000,00.-€) von seinem aktuellen Betrag von DREI HUNDERT FUENFZIG TAUSEND EURO (350.000,00.-€) auf FUENF HUNDERT TAUSEND EURO (500.000,00.-€) zu erhöhen und SECHS HUNDERT (600) neue Anteile auszugeben.

*Zweiter Beschluss*

Herr Ralph SCHAUS, vorbenannt, verzichtet auf sein Unterzeichnungsrecht und die SECHS HUNDERT (600) neuen Anteile wurden von der Gesellschaft H.U. RASCH AG, vorbenannt, gezeichnet.

Die so von der Gesellschaft H.U. RASCH AG gezeichneten neuen Anteile sind durch eine Bareinlage vollständig einbezahlt worden.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der gesamten Einlage wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

*Dritter Und Letzter Beschluss*

Infolge der vorstehenden Kapitalerhöhung hat Artikel 7 Absatz 2 folgenden Wortlaut:

« **Art. 7. Zweiter Absatz.** Das Kapital wird wie folgt gezeichnet:

a) durch die Gesellschaft H.U.RASCH AG, vorbenannt, 1600 Anteile . . . . .	400.000,00€
b) durch Herrn Ralph SCHAUS, vorbenannt, 400 Anteile . . . . .	100.000,00€
Total 2.000 Anteile . . . . .	500.000,00€»

Die Kosten dieser Urkunde, welche sich ungefähr auf tausendfünfhundert Hundert EURO (1.500,00.- €) belaufen, gehen zu Lasten der Gesellschaft EKZ Echternach s.à.r.l.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Schaus, Sabine Pfundstein, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22644. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé):* Rodenbour C.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Clerf, den 13. Januar 2016.

Référence de publication: 2016050385/61.

(160008383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Equinox Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.797.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange sur Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de Suisse "Wealth & Co SA", établie et ayant son siège social à CH-1207 Genève, 31, boulevard Helvétique (Confédération helvétique), inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de Genève sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-491.981.926,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "EQUINOX REAL ESTATE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161797, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2041 du 2 septembre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique accepte expressément le bilan de clôture du 11 novembre 2015;

9) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins dans la locaux de la société "SGG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange sur Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, èsqualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff* (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050393/61.

(160009818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

#### **Europe Lux Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 193.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016050395/14.

(160008184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

#### **Européenne d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 23.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016050398/14.

(160008361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Muzicol Edition Production S.A., Société Anonyme,  
(anc. Extralux International S.A.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 11.576.

Im Jahre zweitausendfünfzehnzehn, den.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Wurde eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft „Extralux International S.A.“ mit Sitz in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) unter der Nummer 11.576, gegründet durch Urkunde von dem damaligen Notar Camille Hellinckx aus Luxemburg am 5. Dezember 1973, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 23 vom 5. Februar 1974, und deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal gemäss Urkunde von dem damaligen Notar Jean-Paul Hencks aus Luxemburg, am 14. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 814 vom 9. August 2004.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in Junglinster.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführer und zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Robert WEIRIG, Buchhalter, beruflich ansässig in Niederanven.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Verwaltungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung des Firmennamens der Gesellschaft in MUZICOL EDITION PRODUCTION S.A. und dementsprechende Abänderung von Art. 1.- der Satzung wie folgt:

„ **Art. 1.** Zwischen den Komparenten und allen Personen, welche in der Folge Eigentümer der im Nachstehenden geschaffenen Aktien werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „MUZICOL EDITION PRODUCTION S.A.“ gegründet.“

2. Änderung des Gesellschaftszwecks und Abänderung von Artikel 3 der Satzungen wie folgt:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen im audiovisuellen Bereich, genauer die phonografische und musikalische Ausgabe, die Video- und Kinoproduktion, die Produktion von Inhalten für mobile Telefone, die graphische Illustration sowie Webradio und WebTV.“

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.“

3. Abberufung von allen Verwaltungsratsmitgliedern und vom Präsidenten des Verwaltungsrats.

4. Ernennung von 3 neuen Verwaltungsratsmitgliedern und einem neuen Präsidenten des Verwaltungsrats:

- Herr Michel Poignant, geboren am 20.04.1963 in Paris, wohnhaft in 6635 Collins Avenue, Appartement 4508, Miami Beach FL-33141, USA, Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrats.

- Herr Antoine Damien Lucchetti, geboren am 24. August 1949 in Marseille (13), Frankreich, wohnhaft in 43, rue Berlioz, F-13006 Marseille, Verwaltungsratsmitglied.



- Die Gesellschaft Muzicol International Company, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Florida unter der Nummer 27-4169554, mit Sitz in One E Broward, Suite 620, Fort Lauderdale, FL-33301, USA, Verwaltungsratsmitglied.

5. Verschiedenes.

IV. Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt der Gesellschaft fortan die Bezeichnung „MUZICOL EDITION PRODUCTION S.A.“ zu geben, und infolgedessen Artikel 1. der Satzung abzuändern wie folgt:

„ **Art. 1.** Zwischen den Komparenten und allen Personen, welche in der Folge Eigentümer der im Nachstehenden geschaffenen Aktien werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „MUZICOL EDITION PRODUCTION S.A.“ gegründet.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt der Gesellschaftszweck zu ändern und Artikel 3 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Dienstleistungen im audiovisuellen Bereich, genauer die phonografische und musikalische Ausgabe, die Video- und Kinoproduktion, die Produktion von Inhalten für mobile Telefone, die graphische Illustration sowie Webradio und WebTV.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.“

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt alle Verwaltungsratsmitgliedern und den Präsidenten des Verwaltungsrats abzu-berufen und folgende Personen für eine Dauer von sechs (6) Jahren zu ernennen:

- Herr Michel POIGNANT, geboren am 20. April 1963 in Paris (Frankreich), wohnhaft in 6635 Collins Avenue, Appartement 4508, Miami Beach FL-33141, USA, als Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrats, mit alleiniger Zeichnungsberechtigung.

- Herr Antoine Damien LUCCHETTI, geboren am 24. August 1949 in Marseille (Frankreich), wohnhaft in 43, rue Berlioz, F-13006 Marseille, als Verwaltungsratsmitglied.

- Die Gesellschaft „Muzicol International Company“, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Florida unter der Nummer 27-4169554, mit Sitz in One E Broward, Suite 620, Fort Lauderdale, FL-33301, USA, vertreten durch Herrn Michel POIGNANT, vorgeannt, als Verwaltungsratsmitglied.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entsteht oder berechnet wird, wird auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Robert WEIRIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation GAC/2016/181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016050400/100.

(160008694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Fondation époux Robert Wagener-Ettinger et époux Jean-Pierre Muller-Ettinger, Fondation.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg G 93.

*Bilan au 31/12/2015*

ACTIF		PASSIF	
A) ACTIF IMMOBILISE		Don initial 1992 .....	241 522,66 €
		Don 1993 .....	1 095 741,41 €
		TOTAL: .....	1 337 264,07 €
B ACTIF CIRCULANT		Résultat des années antérieures .....	1 541 016,15 €
Compte courant BCEE .....	9 033,26 €	Résultat de l'exercice 2015 .....	-44 390,05 €
Compte à terme BCEE .....	148 860,76 €		
Compte courant BGLL .....	23 416,28 €		
Compte call account 35 BGL .....	1 650 752,06 €		
Compte à terme BGLL .....	0,00 €		
Compte courant CCR .....	1 827,81 €		
Compte à terme CCR .....	1 000 000,00 €		
	<u>2 833 890,17 €</u>		<u>2 833 890,17 €</u>

*Balance de vérification au 31 Dezember 2015*

	Débit €	Crédit €
108 Compte de l'exploitant .....		2 878 280,22
512 Banque .....	2 833 890,17	
512 Banque: Liquidation de dépôt à terme .....		1 500 000,00
512 Banque: Remboursement capital .....		1 000 000,00
512 Banque: TRF COMPTE COURANT .....		1 650 000,00
512 Banque: Trf du compte à terme .....		190 000,00
512 Banque: Trf du compte courant .....		1 000 000,00
512 Banque: Trf du compte courant BCEE .....		150 000,00
512 Banque: Trf du compte courant CCR .....		12 400,00
512 Banque: Trf sur Call35 BGL .....	150 000,00	
512 Banque: trf sur compte à terme CCRa .....	1 000 000,00	
512 Banque: Trf sur compte courant .....	1 040 000,00	
512 Banque: trf sur compte courant BCEE .....	12 400,00	
512 Banque: Trf sur compte courant BGL .....	150 000,00	
512 Banque: Virement vers Call account 35 .....	3 150 000,00	
6064 Fournitures administratives: Remboursement frais de publications .....	27,00	
6238 Dons et pourboires: Affectation des libéralités .....	46 750,00	
627 Services bancaires: Arrêté de compte .....	28,00	
627 Services bancaires: Commission sur transaction .....	1,20	
627 Services bancaires: Frais de port .....	3,60	
627 Services bancaires: Frais traitement manuel .....	3,00	
650 Autres charges de gestion: Fact. Luxcuisines Scheunert .....	17 996,94	
75 Autres produits: Intérêts Call account 35 .....		752,06
75 Autres produits: Intérêts du compte à terme .....		19 667,63
Total général .....	<u>8 401 099,91</u>	<u>8 401 099,91</u>

*Compte de résultat*

*Période se terminant le 31 Dezember 2015*

	€	€
Marge commerciale .....		0,00
Production de l'exercice .....		0,00
C&R: Consommations en provenance des tiers		
6064 Fournitures administratives .....	27,00	

6238 Dons et pourboires . . . . .	46 750,00	
627 Services bancaires . . . . .	35,80	
		46 812,80
Valeur ajoutée . . . . .		-46 812,80
Excédent brut d'exploitation		-46 812,80
Autres produits		
75 Autres produits . . . . .	-20 419,69	
		-20 419,69
Autres charges		
650 Autres charges de gestion . . . . .	17 996,94	
		17 996,94
Résultat d'exploitation . . . . .		-44 390,05
Résultat courant avant impôts . . . . .		-44 390,05
Résultat exceptionnel . . . . .		0,00
Résultat de l'exercice . . . . .		-44 390,05

*Bilan au 31 Dezember 2015*

	€	€
P: Capitaux propres		
108 Compte de l'exploitant . . . . .	2 878 280,22	
12 Résultat de l'exercice . . . . .	-44 390,05	
		2 833 890,17
P: Dettes à long terme . . . . .		0,00
Capitaux permanents . . . . .		2 833 890,17
P: Dettes à court terme . . . . .		0,00
Total passif . . . . .		2 833 890,17
P: Immobilisations incorporelles nettes . . . . .		0,00
P: Immobilisations corporelles nettes . . . . .		0,00
P: Immobilisations financières nettes . . . . .		0,00
Actif immobilisé net . . . . .		0,00
P: Actif circulant		0,00
P: Disponibilités		
512 Banque . . . . .	2 833 890,17	
		2 833 890,17
Total actif . . . . .		2 833 890,17

*Projet de Budget 2016*

Groupes et catégories budgétaires	Montant
Recettes	
R 142 Résultat de l'exercice 2015 . . . . .	-44.390,05 €
R 142 Résultat des exercices antérieurs . . . . .	127.363,17 €
R 75 Autres produits : Intérêts du call account 35 . . . . .	4.126,88 €
Total des recettes . . . . .	87.100,00 €
Dépenses	
C 6064 Fournitures administratives - Enregistrement . . . . .	100,00 €
C 6238 Affectation des libéralités . . . . .	57.400,00 €
C 650 Autres charges de gestion - Location camionnette pour les résidents . . . . .	12.000,00 €
- Matériel multimédia . . . . .	7.600,00 €
C 650 Autres charges de gestion - Divers . . . . .	10.000,00 €
Total des dépenses . . . . .	87.100,00 €

Référence de publication: 2016050410/103.

(160008357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Fondation pour le développement de la coopération Allemagne-Luxembourg dans le domaine des sciences, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg G 74.

—  
*Rechnenschaftsbericht zum 31. Dezember 2014*

*Bericht des réviseur d'entreprises agréé*

Wir haben den beigefügten Rechenschaftsbericht der Fondation pour le Développement de la Coopération Allemagne-Luxembourg dans le Domaine des Sciences, der aus einer Bilanz zum 31. Dezember 2014, einer Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2014 bis zum 31. Dezember 2014 sowie einem Budget für das Geschäftsjahr 2015 besteht, geprüft.

Verantwortung des Verwaltungsräte für den Rechenschaftsbericht

Der Verwaltungsrat ist verantwortlich für die Aufstellung des Rechenschaftsberichts nach den Vorschriften der Satzung („status coordonnés“) unter der grundsätzlichen Anwendung der handelsrechtlichen Vorschriften, die in Luxemburg gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und Verordnungen zur Aufstellung eines Jahresabschlusses gelten. Der Verwaltungsrat ist auch verantwortlich für die Auswahl und Vertretbarkeit dieser Rechnungslegungsgrundsätze sowie für die internen Kontrollen, die er als notwendig erachtet, um die Aufstellung eines Rechenschaftsberichts zu ermöglichen, der frei von wesentlichen unzutreffenden Angaben ist, unabhängig davon, ob diese aus Unrichtigkeiten oder Verstößen resultieren.

Verantwortung des Réviseur d'Entreprises agréé

In unserer Verantwortung liegt es, auf der Grundlage unserer Prüfung über diesen Rechenschaftsbericht ein Prüfungsurteil zu erteilen. Wir führten unsere Prüfung nach den für Luxemburg von der Commission de Surveillance du Secteur Financier angenommenen internationalen Prüfungsstandards (International Standards on Auditing) durch. Diese Standards verlangen, dass wir die beruflichen Verhaltensanforderungen einhalten und die Prüfung dahingehend planen und durchführen, dass mit hinreichender Sicherheit erkannt werden kann, ob der Rechenschaftsbericht frei von wesentlichen unzutreffenden Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zum Erhalt von Prüfungsnachweisen für die im Rechenschaftsbericht enthaltenen Wertansätze und Informationen. Die Auswahl der Prüfungshandlungen obliegt der Beurteilung des Réviseur d'Entreprises agréé ebenso wie die Bewertung des Risikos, dass der Rechenschaftsbericht wesentliche unzutreffende Angaben aufgrund von Unrichtigkeiten oder Verstößen enthält. Im Rahmen dieser Risikoeinschätzung berücksichtigt der Réviseur d'Entreprises agréé das für die Aufstellung des Rechenschaftsberichts eingerichtete interne Kontrollsystem, um die unter diesen Umständen angemessenen Prüfungshandlungen festzulegen, nicht jedoch, um eine Beurteilung der Wirksamkeit des internen Kontrollsystems abzugeben.

Eine Prüfung umfasst auch die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsgrundsätze und -methoden und der Vertretbarkeit der vom Verwaltungsrat ermittelten geschätzten Werte in der Rechnungslegung sowie die Beurteilung der Darstellung des Rechenschaftsberichts.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, uns als Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung aufgrund der bei der Prüfung gewonnenen Erkenntnisse ist der Rechenschaftsbericht für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2014 bis zum 31. Dezember 2014 in allen wesentlichen Belangen nach den Vorschriften der Satzung sowie unter Anwendung der Grundsätze zur Ordnungsmässigkeit, die in Luxemburg gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und Verordnungen zur Aufstellung eines Jahresabschlusses gelten, aufgestellt.

Hervorhebung eines Sachverhalts

Ohne unser Prüfungsurteil einzuschränken, weisen wir auf die Angaben in der Fußnote zur Bilanz hin. Diese erläutert, dass der Verwaltungsrat im Rahmen seiner notariell beurkundeten Sitzung vom 12. Juni 2008 unter Abänderung von Artikel 5 der Satzung beschlossen hat das Stiftungskapital um EUR 130.266.19 vom ursprünglich EUR 619.7333.81 auf EUR 750.000.00 zu erhöhen. Die Änderung der Satzung war Gegenstand eines Großherzoglichen Erlasses vom 5. September 2008 entsprechend Artikel 52 des Gesetzes vom 21. April 1928 über gemeinnützige Gesellschaften und Stiftungen. Die Erhöhung des Stiftungskapitals, die sich buchhalterisch im Rechenschaftsbericht zum 31. Dezember 2008 der Stiftung niederschlug erfolgte weitestgehend im Wege einer Kapitalerhöhung aus Gesellschaftsmitteln aus dem begehenden Gewinnvortrag.

Gemäß Schreiben vom 6. Juni 2012 des Luxemburger Ministeriums der Justiz entspricht die Erhöhung des Stiftungskapitals allerdings nicht den Regelungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über gemeinnützige Gesellschaften und Stiftungen und war insoweit fehlerhaft. SO dass die zuvor erfolgte Satzungsänderung im Zuge einer außerordentlichen Sitzung des Verwaltungsräte rückgängig zu machen war diese stand zum Zeitpunkt der Erstellung des Rechenschaftsberichts zum 31. Dezember 2014 der Stiftung noch aus.

Unter Berücksichtigung der Vorgaben des Ministeriums der Justiz wurde im Zuge der Erstellung des Rechenschaftsberichts zum 31. Dezember 2013 der Stiftung eine Korrektur des Echlers vorgenommen, indem Stiftungskapital um EUR 130.266,19 vom vormals EUR 750.000.000 auf EUR 619.733,81 verringert und der Gewinnvortrag entsprechend vormals EUR 147.261,47 auf EUR 277.527,66 erhöht werden ist. Weitere Auswirkungen auf die Vermögens- Finanz- und Ertragslage der sonstige oder sonstige materielle Folgewirkungen ergaben sich nicht.

#### Sonstiges

Der Rechenschaftsbericht wurde zur Einhaltung der Rechnungslegungsverpflichtungen der oben erwähnten Satzung aufgestellt. Folglich ist der Rechenschaftsbericht möglicherweise für einen anderen als den vorgenannten Zweck nicht geeignet.

Luxemburg, 23. Juli 2015.

KPMG Luxembourg  
Société coopérative  
Cabinet de révision agréé  
Harald Thönes

Constituée par acte du notaire Mare Elter, de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 1994.

Approuvée par arrêté grand-ducal du 27 mars 1995

Statuts publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 126 du 22 mars 1995. Modifications des statuts publiées au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 934 du 28 décembre n° 231 du 27 mars 2000 et n° 2562 du 20 octobre 2008

#### Bilan au 31 décembre 2014

Actif	EUR	Passif	EUR
		Dotation* .....	619.733,81
		Provisions .....	3.600,00
Avoirs en banque .....	911.621,48	Résultats exercices antérieurs .....	289.832,11
Autres créances .....	3.666,49	Résultat de l'exercice .....	2.122,05
	<u>915.287,97</u>		<u>915.287,97</u>

\* Lors de la réunion, actée par notaire, du conseil d'administration du 12 juin 2008, celui-ci a décidé de modifier l'article 5 des statuts et d'augmenter la patrimoine de la fondation à hauteur d'un montant de 130.266,19 EUR, vue de le porter du montant de 619.733,81 EUR à un montant de 750.000,00 EUR. La modification des statuts a été approuvée par arrêt grand-ducal du 5 septembre 2008 conformément à l'article 32 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Ladite augmentation du patrimoine de la fondation, reflétée dans les comptes annuels et reprise dans le rapport annuel de la fondation au 31 décembre 2008, a été réalisée par voie d'une augmentation du patrimoine par incorporation des réserves issues d'un report de bénéfices et du résultat de l'exercice 2007.

Cependant, selon une lettre du Ministère de la Justice du Luxembourg, datée du 23 septembre 2008, cette augmentation du patrimoine n'est pas conforme aux dispositions de la loi du 11 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, et était par conséquent fautive. Il fallait donc révoquer la modification des statuts dans le cadre d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration et ajuster les statuts par acte notarié; cette réunion ainsi que l'acte notarié n'avaient pas encore eu lieu lors de la rédaction du rapport annuel au 31 décembre 2014.

En teneur compte des exigences du Ministère de la Justice, dans le cadre de la présentation des comptes annuel, la faute a été corrigée lors de la rédaction du rapport annuel au 31 décembre 2013. La position «Dotation» de la fondation a été réduite au montant de 130 266,19 EUR pour le porter de 750.000,00 EUR à 619.733,81 EUR; par conséquent la position «Résultats exercices antérieurs» a été augmentée d'un montant qui s'élevait à 147 261,47 EUR pour le porter à 277.527,66 EUR. Il n'y avait pas d'autres implications sur la situation patrimoniale et financière ou sur le résultat de la fondation, ni d'autres répercussions substantielles.

#### Compte de résultat pour l'année clôturée au 31 décembre 2014

Débit	EUR	Crédit	EUR
Dépenses concernant l'objet de la Fondation .....	0,00	Dons/Aides financières .....	0,00
		Gains résultant d'une vente de titre .....	0,00
Frais généraux .....	1.800,00	Reprise des provisions .....	0,00
Résultat de l'exercice .....	2.122,05	Intérêts .....	3.922,05
	<u>3.922,05</u>		<u>3.922,05</u>

#### Budget de l'exercice 2015

Recettes	EUR	Dépenses	EUR
----------	-----	----------	-----

Intérêts . . . . .	[3.900,00]	Financement de projets . . . . .	[0,00]
		Frais généraux . . . . .	[2.000,00]
		Surplus . . . . .	[1.900,00]
	<u>[3.900,00]</u>		<u>[3.900,00]</u>

En vertu des articles 26-2, 21 et suivants de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, la FONDAI ION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ALLEMAGNE - LUXEMBOURG DANS LE DOMAINE DES SCIENCES est reconnue comme société pouvant recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales, dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1<sup>er</sup> n° 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 2 de la même loi.

*Le conseil d'administration\*:*

Dr. Boris N. Liedtke  
Professor Dr. Stefan Braum,  
Nathalie Bausch.

\* Le 6 décembre 2014, les mandats des membres du conseil d'administration ont pris fin. Tel que le dispose l'article 6 de statuts, Monsieur Dr. Boris N Liedtke a été nommé par la Deutsche Bank Luxembourg S.A., membre du conseil d'administration avec effet au 31 mars 2015, pour une durée de 5 ans.

Avec effet un 1<sup>er</sup> juillet 2015, Monsieur Professor Dr. Stefan Braum a été nommé membre du conseil d'administration pour une durée de 5 ans, par l'université du Luxembourg.

L'université du Luxembourg et la Deutsche Bank Luxembourg S.A ont communément nommé Madame Nathalie Bausch membre du conseil d'administration, pour une durée de 5 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit: Dr. Boris N. Liedtke, Professor Dr. Stefan Braum, Nathalie Bausch.

*Vérificateur des comptes:*

KPMG Luxembourg, Société coopérative  
Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Dr. Boris N. Liedtke / Professor Dr. Stefan Braum / Nathalie Bausch.

Référence de publication: 2016050411/140.

(160008210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**HQ Capital II SCS SICAV-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 203.063.

*Extract of the Limited Partnership Agreement*

**1. Name of the fund.** HQ Capital II SCS SICAV-SIF

**2. Legal form.** Société en commandite simple  
société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

**3. Jointly & severally liable partner.** HQ Capital II GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies (registre de commerce et des sociétés), with RCS number B 200.824 (the "General Partner" - "associé commandité")

**4. Liability of the partners.** The General Partner shall be liable in its capacity as Unlimited Partner with the Fund for all debts and losses, which cannot be recovered out of the Fund's assets.

Subject to, but within the limits of, the applicable provisions of the Law of 10 August 1915 and of this LPA, the Limited Partners shall not act on behalf of the Fund other than by exercising their rights as limited partners in the Fund and shall only be liable for the debts and losses of the Fund up to the amount of the funds which they have promised to contribute to the Fund.

**5. Initial capital.** The capital is variable.

**6. Corporate object.** The object of the Fund is to collectively invest the funds available to it in a wide range of securities and other assets eligible under the Law of 13 February 2007, for the benefit of the Partners while reducing investment risks through diversification.

The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 13 February 2007 and in particular and without limitation, make investments, either directly or indirectly.

**7. Registered office.** 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

**8. Management / Representation of the fund.** The General Partner will have the broadest powers in its capacity as manager (gérant) of the Fund to administer and manage the Fund, to act in the name of the Fund in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Fund's object.

The Fund will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the joint signature of any two Managers together, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the Board.

No Limited Partner in such capacity shall represent the Fund.

**9. Date of establishment / duration.** The Fund was established on 14 October 2015. The Fund is established for an unlimited period of time.

**10. Financial year.** The Fund's financial year begins on the 1<sup>st</sup> of January and closes on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

The first financial year of the Fund shall begin on the date of its incorporation and shall end on 31<sup>st</sup> December 2015.

### Übersetzung des vorangehenden Textes:

*Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft (der "Fonds")*

**1. Name des fonds.** HQ Capital II SCS SICAV-SIF

**2. Rechtsform.** Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple)

Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé)

**3. Unbeschränkt haftender Gesellschafter.** HQ Capital II GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit eingetragenem Sitz in 5 rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer R.C.S. B 200.824, (der "Komplementär")

**4. Haftung der Gesellschafter.** Der Komplementär, in seiner Eigenschaft als unbeschränkt haftender Gesellschafter, haftet unbeschränkt gemeinsam mit dem Fonds für alle Verbindlichkeiten und Verluste der Gesellschaft, die nicht aus dem Vermögenswerten des Fonds ersetzt werden können.

Vorbehaltlich der anwendbaren Bestimmungen des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 und diesem Gesellschaftsvertrag sind die Kommanditisten vom Handeln für den Fonds ausgeschlossen, mit Ausnahme der Ausübung ihrer Rechte als Kommanditisten des Fonds und sind nur verantwortlich für Verbindlichkeiten und Verluste des Fonds bis zu der Summe ihrer Einlagen zu welcher sie sich dem Fonds gegenüber verpflichtet haben.

**5. Anfangskapital.** Das Kapital ist variabel.

**6. Gesellschaftszweck.** Der Zweck der Gesellschaft ist die gemeinsame Anlage des ihm zur Verfügung stehenden Vermögens in eine groß angelegte Auswahl von Wertpapieren und anderen Vermögenswerten, welche nach dem Gesetz vom 13 Februar 2007 zulässig sind, zum Vorteil der Gesellschafter bei gleichzeitiger Reduzierung des Investmentrisikos durch Risikostreuung.

Der Fonds kann in dem gemäß dem Gesetz von 2007 zulässigen Höchstumfang alle Maßnahmen ergreifen und alle Rechtsgeschäfte vornehmen, die er für die Erreichung und Verfolgung seines Unternehmenszwecks für zweckdienlich erachtet und insbesondere ohne eine Einschränkung des vorhergehenden Investitionen vornehmen, seien es direkt oder indirekt.

**7. Eingetragener Sitz.** 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxemburg

**8. Geschäftsführung / Vertretungsbefugnisse.** Der Komplementär ist mit den umfassendsten Befugnissen in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer (gérant) ausgestattet, die Geschäfte des Fonds zu führen, im Namen des Fonds in jeder Beziehung zu handeln und alle Handlungen und Verfügungen vorzunehmen, die dem Gesellschaftszweck des Fonds entsprechen.

Der Fonds wird Dritten gegenüber durch die alleinige Zeichnung des Komplementärs verpflichtet, der wiederum durch die gemeinsame Unterschrift von zweien seiner Geschäftsführer vertreten wird oder durch die Einzelunterschrift jedweder Person, auf die eine solche Befugnis durch die Geschäftsführung des Komplementärs übertragen wurde.

Kein Kommanditist ist in dieser Eigenschaft zur Vertretung des Fonds berechtigt.

**9. Gründungsdatum / Laufzeit.** Der Fonds wurde am 14. Oktober 2015 gegründet. Der Fonds wurde mit unbeschränkter Laufzeit gegründet.

**10. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr des Fonds beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr des Fonds soll am Datum der Gründung beginnen und am 31. Dezember 2015 enden.  
Référéncé de publication: 2016050479/82.  
(160009695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**H.R.M. S.A., Human Resources Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 37, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.628.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph VERLINDEN, né le 5 novembre 1947 à Zottegem (Belgique), demeurant à B-3140 Keerbergen, 101, Achiel Cleynhenslaan.

ici dûment représenté par Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante, dûment représentée, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement. ci-après dénommé «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme «HUMAN RESOURCES MANAGEMENT S.A.» établie et ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 37, Grand-Rue, a été constituée par acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 21 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 471 de 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 44.628.

2. Que le capital social de la société anonyme «HUMAN RESOURCES MANAGEMENT S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.

3. Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «HUMAN RESOURCES MANAGEMENT S.A.».

4. Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

5. Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6. Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

7. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ludivine Rockens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 Décembre 2015. Relation: EAC/2016/31061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Référéncé de publication: 2016050480/48.

(160008716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---



**Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue de Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016050482/14.

(160008306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Imagion Digital Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.  
R.C.S. Luxembourg B 146.051.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Den dreißigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen,

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft deutschen Rechtes „IMAGION AG“, mit Sitz in D-54311 Trierweiler, Auf der Geig 5, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 4342,

hier rechtsgültig vertreten durch ihren geschäftsführenden Direktor, Herrn Andreas THRAN, geboren in Neuwied (Deutschland) am 18. Juli 1968, berufsansässig in D-54311 Trierweiler, Auf der Geig 5,

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Angestellter, berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „IMAGION DIGITAL SERVICES S.à r.l.“, mit Sitz in L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 146 051, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch den in Echternach amtierenden Notar Henri BECK, am 28. April 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1054 vom 22. Mai 2009,

- Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-€) beläuft, eingeteilt in zweihundert fünfzig (250) Gesellschaftsanteile von je fünfzig Euro (50.- €);

- Dass die Komparentin Eigentümerin aller vorbezeichneten zweihundert fünfzig (250) Gesellschaftsanteile ist,

- Dass die Komparentin in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen,

- Dass die Komparentin in ihrer Eigenschaft als Liquidatorin erklärt,

- dass alle Aktiva veräußert wurden,

- dass alle Passiva gegenüber Dritten beglichen sind,

- dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass die Unterzeichnete persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet.

- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Für die Veröffentlichungen und Hinterlegungen ist dem Überbringer einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde Vollmacht gegeben.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation: EAC/2016/474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 janvier 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016050495/52.

(160008939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Innovent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 165.296.

—  
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,  
ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF DECEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Mr Nicolas VERELLEN, born in Wilrijk on 13 April 1980, residing in 32, Beeldhouwersstraat, B-2000 Antwerpen (Belgium)

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mr Christophe POINSOT, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of proxy given on 21 December 2015,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "INNOVENT SA", société anonyme hereinafter called "the Company", with registered office at 6, place de Nancy L-2212, R.C.S. Luxembourg B 165 296, was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 23 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 173 dated 20 January 2012.

2. The Company's capital amounts is fixed at sixty thousand euro (EUR 60,000) represented by six hundred (600) shares with a par value of hundred euro (EUR 100) each.

3. The appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. The appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the appearer, as liquidator of the Company, draw up a liquidation report and also declares that:

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the liquidator's statement have been, in accordance with the law, subject of the annexed auditor's report on liquidation established by Compliance & Control, with registered office at Luxembourg 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, designated "commissaire-vérificateur";

7. That the appearer grants discharge to the director of the Company and to the "commissaire".

8. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

9. That the appearer may proceed to the cancellation of the Company's shares register.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
LE VINGT-QUATRE DECEMBRE

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Nicolas VERELLEN, né à Wilrijk le 13 avril 1980, demeurant à 32, Beeldhouwersstraat, B-2000 Anvers (Belgique) (l'"Associé Unique"),  
ci-après appelé "le comparant" ou "l'associé unique",  
représenté par Monsieur Christophe POINSOT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 21 décembre 2015,  
laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société anonyme «INNOVENT S.A.», société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R.C.S. Luxembourg B 165 296, a été constituée suivant acte dressé par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 173 en date du 20 janvier 2012 (la "Société").

2. Le capital social s'élève à la somme de soixante mille euro (EUR 60,000) représenté par six cents (600) actions, d'une valeur de cent euro (EUR 100) chacune.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société a dressé un rapport de liquidation, et déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par Compliance & Control, avec comme siège social à Luxembourg 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des associés.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. POINSOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016050501/91.

(160009270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Insigth, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 128.326.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "INSIGTH", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 128.326, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated May 30<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1469 of July 17<sup>th</sup>, 2007.

The Meeting is presided by Mr. Christian MERCENIER, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laurence CHRISTIANY, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de INSIGTH, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.326, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1469 du 17 juillet 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian MERCENIER, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MERCENIER, L. CHRISTIANY, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050502/110.

(160009072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Jubilee Advisors, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 169.763.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1974 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016050509/9.

(160008563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Jade & Co Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 159.835.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Khatir BATACHE, commerçant, demeurant à F- 57190 Florange, 107, rue Sainte Agathe, propriétaire de cinquante (50) parts sociales;
2. Monsieur Atman BATACHE, vendeur, demeurant à F- 57310 Guénange, 159, boulevard sous les Vignes, propriétaire de cinquante (50) parts sociales.

Tous les deux sont ici valablement représentés par Madame Séverine STEUER, gérante de sociétés, demeurant à F-57190 Florange, 107, rue Sainte Agathe,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 16 décembre 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, exposent ce qui suit:

1) Ils se sont rendus progressivement propriétaires de la totalité des parts sociales de la société JADE & CO SARL, avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 159.835, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1220 du 07 juin 2011 et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Les comparants Monsieur Khatir BATACHE et Monsieur Atman BATACHE, représentés comme dit ci-avant, se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux associée uniques suivants leurs participations respectives.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée à la gérante unique de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: STEUER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050510/51.

(160008844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**TokenLife SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 177.437.

L'an deux mille quinze,

le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de «TokenLife S.A.», une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 10 juillet 2013, sous le numéro 1642 et page 78803 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 177 437.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date fixée statutairement pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 et approbation formelle de ce report.

2. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2014;

3. Affectation du résultat au 31 décembre 2014;

4. Lecture, présentation et approbation des comptes intermédiaires de la Société au 17 décembre 2015.

5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);

6. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs suivants M. Philippe Vastapane, Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean Marc Debaty, Mme Carine Agostini et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014;

7. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

8. Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s).

9. Détermination des pouvoirs conférés au(x) liquidateur(s) et de la rémunération du(des) liquidateur(s);

10. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée.

IV) Que la présente Assemblée a été convoquée, le 10 décembre 2015 par des avis de convocation, adressés par lettres recommandées aux actionnaires en nom (toutes les actions étant nominatives).

Les récépissés afférents sont déposés sur le bureau afin d'inspection par l'Assemblée.

V) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée, que toutes les trente-trois (33) actions ordinaires de la Société intégralement libérées, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33'000.- EUR) sont dûment présentes ou représentées à la présente Assemblée.

VI) Sur ce l'Assemblée a constaté qu'elle est régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée CONSTATE le report de la date fixée statutairement pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 et DECIDE d'approuver formellement ce report.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte de la lecture et de la présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

De même l'Assemblée approuve les bilans, les comptes de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2014.

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de reporter à l'exercice social 2015, les pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la lecture, de la présentation et de l'approbation des comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 17 décembre 2015.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour l'accomplissement de leur mandat respectif relativement à l'exercice clos au 31 décembre 2014.

*Sixième résolution*

Conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte qu'à l'heure actuelle les pertes de la Société dépassent cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société et décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «Tokenlife S.A.».

L'Assemblée DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Septième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

«ADT Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 194890.

*Huitième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Les actionnaires décident en outre d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.45 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31249. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016050777/102.

(160008535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.



**Trading and International Consultants in Business Affairs - Luxembourg (TICL), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3241 Bettembourg, 63, rue Charles Jacquinot.

R.C.S. Luxembourg B 129.426.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-deux décembre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Constant INFALT, directeur, né à Ettelbrück le 10 avril 1951, demeurant à L-3241 Bettembourg, 63, rue Charles Jacquinot.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «Trading and International Consultants in Business Affairs Luxembourg (TICL) S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3241 Bettembourg, 63, rue Charles Jacquinot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129 426, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1749 du 18 août 2007.

Ceci exposé, le comparant a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société à responsabilité limitée de «Trading and International Consultants in Business Affairs Luxembourg (TICL)» en «Mico.lu -Maison iNFALT CONSTANTiN - Schengen Luxembourg», et de modifier, par conséquent, l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mico.lu (Maison iNFALT CONSTANTiN Schengen - Luxembourg)».»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article trois (3), alinéa premier, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa premier** . La société a pour objet social tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, l'achat et la vente de boissons et de produits alimentaires ainsi que la mise en place et la réalisation de tous services se rattachant directement ou indirectement à ce type d'activités. La société pourra développer toutes nouvelles marques de boissons, créer et exploiter des domaines viticoles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000.- EUR) à cent mille euros (100.000.- EUR) par l'augmentation de la valeur nominale unitaire des parts sociales de quinze euros (15.- €) à cent euros (100.- €).

*Libération de l'apport*

L'associé unique Monsieur Constant INFALT déclare libérer l'augmentation de capital par la conversion en capital d'une créance de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000.-€) inscrite à son crédit dans les comptes de la société.

*Preuve de l'existence des apports*

La preuve de l'existence de la prédite créance a été rapportée au notaire instrumentaire par des documents comptables de la société.

*Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Constant INFALT, prénommé, déclare:

- que la créance apportée a un caractère certain, liquide et exigible;
- qu'il est effectivement le seul titulaire de cette dernière et possède les pouvoirs d'en disposer.

L'évaluation de l'apport en nature a été faite par les parties sous leur unique responsabilité et elles déchargent expressément le notaire instrumentaire de toute responsabilité quant à la réalité et la valeur de l'apport.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000.-€) divisé en mille (1.000) parts sociales de cent euros (100.-€) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites et intégralement libérées.»

*Cinquième résolution*

Monsieur Constant INFALT décide de céder deux cents (200) parts sociales à Madame Marie-Louise ERSCHENS, employée privée, née à Grevenmacher le 7 août 1964, demeurant à L-3241 Bettembourg, 63, rue Charles Jacquinot, ici présente et ce acceptant.

Cette cession de parts a eu lieu au prix fixé et aux conditions convenues entre les parties hors la présence du notaire instrumentaire.

Une copie de la précitée convention de cession de parts a été présentée au notaire instrumentaire.

Suite à ce qui précède, les mille (1.000) parts sociales de la société sont détenues comme suit:

1. Monsieur Constant INFALT, prénommé, .....	800 parts
2. Madame Marie-Louise ERSCHENS, prénommée, .....	200 parts
TOTAL: .....	1.000 parts

*Sixième résolution*

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant de la Société, pour une durée indéterminée: Madame Marie-Louise ERSCHENS, préqualifiée.

- L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant de la Société, pour une durée indéterminée: Monsieur Constant INFALT, préqualifié.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de Monsieur Constant INFALT, préqualifié.

*Pouvoirs*

Les comparants donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille cent euros (1.100.-€)

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. INFALT, M.-L. ERSCHENS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 janvier 2016

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016050779/90.

(160008984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Translac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.194.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Translac S.A. (ci-après dénommée la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 201194 et constituée en date du 30 octobre 2015 suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Monsieur Bernard DE LATTRE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 97, rue de Lille, F-75007 Paris.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert GIMENEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 97, rue de Lille, F-75007 Paris.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II) Il appert de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars US) chacune, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale.

III) Le président constate qu'aucun titre conférant un droit de vote n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 15.750.000 (quinze millions sept cent cinquante mille dollars US) en vue de le porter de USD 1.000.000 (un million de dollars US) à USD 16.750.000 (seize millions sept cent cinquante mille dollars US) par la création et l'émission de 157.500 (cent cinquante-sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars US) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'actionnaire majoritaire.

2. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** «Le capital souscrit de la société est fixé à USD 16.750.000 (seize millions sept cent cinquante mille dollars US) représenté par 167.500 (cent soixante-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars US) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 15.750.000 (quinze millions sept cent cinquante mille dollars US) pour le porter de USD 1.000.000 (un million de dollars US) à USD 16.750.000 (seize millions sept cent cinquante mille dollars US) par la création et l'émission de 157.500 (cent cinquante-sept mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100 (cents dollars US) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée générale prend acte de et accepte la renonciation à son droit de souscription par l'actionnaire minoritaire et la souscription par l'actionnaire majoritaire aux 157.500 (cent cinquante-sept mille cinq cents) actions nouvelles, ainsi que la libération en numéraire de l'intégralité desdites actions, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 15.750.000 (quinze millions sept cent cinquante mille dollars US), preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 16.750.000 (seize millions sept cent cinquante mille dollars US) représenté par 167.500 (cent soixante-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars US) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme cinq mille deux cents euros (EUR 5.200).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.05 heures.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte,

### **Suit la version anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand fifteen, on the eighteen day of December.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company Translac S.A. (herein referred to as the "Company"), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 201194 and incorporated on 30 October 2015 pursuant to a deed drawn up by Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is opened at 10.50 a.m. under the chairmanship of Mr Bernard DE LATTRE, companies' director, residing professionally at 97, rue de Lille, F-75007 Paris.

The chairman appoints as secretary Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Robert GIMENEZ, companies' director, residing professionally at 97, rue de Lille, F-75007 Paris.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be registered with it.

II) As appears from the attendance list, the 10.000 (ten thousand) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars), all issued in registered form, representing the whole subscribed capital of the Company, are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

III) The chairman states that no other security entitling to a voting right has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of USD 15,750,000 (fifteen million seven hundred fifty thousand US Dollars) in order to raise it from USD 1,000,000 (one million US Dollars) to USD 16,750,000 (sixteen million seven hundred fifty thousand US Dollars) by the creation and issue of 157.500 (one hundred fifty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to be issued and benefiting of the same rights and advantages as the existing issued shares, entirely subscribed and fully paid up in cash by the majority shareholder.

2. Amendment of 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

**Art. 5. 1<sup>st</sup> paragraph.** "The subscribed capital of the company is fixed at USD 16,750,000 (sixteen million seven hundred fifty thousand US Dollars) divided into 167.500 (one hundred sixty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollar) each."

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of USD 15,750,000 (fifteen million seven hundred fifty thousand US Dollars) to raise it from USD 1,000,000 (one million US Dollars) up to USD 16,750,000 (sixteen million seven hundred fifty thousand US Dollars) by the creation and issue of 157.500 (one hundred fifty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

#### *Subscription - Payment*

The general meeting records and accepts the waiver of its subscription right by the minority shareholder and the subscription by the majority shareholder of the 157.500 (one hundred fifty-seven thousand five hundred) newly issued shares,

as well as the full paying up by cash of said shares, so that the Company has now at its disposal the sum of USD 15,750,000 (fifteen million seven hundred fifty thousand US Dollars), as was certified to the notary executing this deed.

*Second resolution*

In consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

**Art. 5. 1<sup>st</sup> paragraph.** “The subscribed capital of the company is fixed at USD 16,750,000 (sixteen million seven hundred fifty thousand US Dollars) divided into 167.500 (one hundred sixty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred US Dollars) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned at 11.05 a.m..

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand two hundred euro (EUR 5,200)

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: B. De Lattre, P. Lentz, R. Gimenez, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 décembre 2015. GAC/2015/11447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050781/147.

(160008718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Transport Alavoine sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.820.

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

a comparu:

1.- Monsieur Joël ALAVOINE, entrepreneur de transports, demeurant à F-59219 Floyon, 18, route de Larouillies; seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Transport Alavoine sàrl» (2007 2413 262) avec siège social à L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 avril 2007, publié au Mémorial C en date du 22 juin 2007, numéro 1242, page 59.587;

RCS B125820,

2.- Monsieur Gaëtan ALAVOINE, chauffeur international, demeurant à F-02170 Barzy-en-Thierache, 8, La Malassise.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Cession de parts
2. Nomination de Monsieur Gaëtan ALAVOINE comme gérant supplémentaire avec définition de ses pouvoirs
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;
4. Divers L'associé a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Monsieur Joël ALAVOINE, prénommé, déclare alors céder et transporter par les présentes sous les garanties de droit VINGT-CINQ (25) parts sociales à Monsieur Gaëtan ALAVOINE, prénommé, cession qui a été approuvée par tous les associés.

Monsieur Gaëtan ALAVOINE est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et il sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant Monsieur Joël ALAVOINE, prénommé, reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cession avant les présentes dont quittance.

Monsieur Joël ALAVOINE, en sa qualité de gérant de ladite société «Transport Alavoine sàrl.» déclare au nom de celle-ci, accepter la cession de parts intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède l'article 6 des statuts est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,00.-€) chacune, entièrement souscrites et se compose comme suit:

- Monsieur Joël ALAVOINE, prénommé, .....	75 parts
- Monsieur Gaëtan ALAVOINE, prénommé, .....	25 parts
Total: .....	100 parts

et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00.-€) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.»

#### *Troisième et dernière résolution*

Monsieur Gaëtan ALAVOINE, prénommé, est nommé comme gérant de la société pour une durée illimitée et donc de ce fait Monsieur Joël ALAVOINE n'est plus gérant unique mais gérant.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alavoine, Alavoine, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22687. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff.* (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050782/56.

(160008458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

#### **The Private Equity Company SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 84.556.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE PRIVATE EQUITY COMPANY SA, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 84556, constituée en date du 13 novembre 2001 suivant un acte reçu par Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 13 mars 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 9 novembre 2015 par acte devant le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour les besoins de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les 6.000 (six mille) actions, toutes nominatives et représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors «régulièrement» constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions relatives à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions, à savoir les actions de Classe A.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 33.000.000 (trente-trois millions d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) à EUR 34.500.000 (trente-quatre millions cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 132.000 (cent trente-deux mille) nouvelles actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées par la conversion d'une créance, certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant total de EUR 33.000.000 (trente-trois millions d'euros).

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 34.500.000 (trente-quatre millions cinq cent mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions ordinaires et 132.000 (cent trente-deux mille) actions de Classe A, d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune.

Les actions de Classe A sont émises en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique, à savoir l'investissement dans la société de droit néerlandais New Flora BV, ayant son siège social au 8, Sardiniëweg, NL-1044 AE Amsterdam (en abrégé New Flora, ci-après l'«Investissement Spécifique»).

Le Conseil d'administration de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour l'Investissement Spécifique, un compartiment séparé (ci-après le «Compartiment») contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

- les actions de Classe A ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués seront affectés dans les comptes internes de la Société au Compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

- tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie du Compartiment seront affectés au Compartiment;

- toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés au Compartiment ou à une action prise en relation avec le Compartiment ou à un avoir du Compartiment ou en relation avec l'émission d'actions ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à l'Investissement Spécifique ou au fonctionnement ou l'administration du Compartiment seront affectés au Compartiment;

- toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des actions de Classe A) faits aux actionnaires en relation avec le Compartiment seront portés en déduction des avoirs nets du Compartiment;

- les avoirs nets du Compartiment seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du Compartiment et de tous les autres avoirs attribuables au Compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés au Compartiment conformément aux présents statuts.»

Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions, à savoir les actions de Classe A. Les 6.000 (six mille) actions déjà existantes seront désormais qualifiées d'actions ordinaires.

L'assemblée décide en outre que toutes les actions de Classe A ne pourront être émises qu'en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société, soit directement ou indirectement, d'un investissement spécifique, à savoir l'investissement dans la société de droit néerlandais New Flora BV, ayant son siège social au 8, Sadriniëweg, NL-1044 AE Amsterdam (en abrégé New Flora, ci-après l'«Investissement Spécifique»).

Enfin, l'assemblée décide que le Conseil d'administration de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour l'Investissement Spécifique, un compartiment séparé (ci-après le «Compartiment») contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

- les actions de Classe A ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués seront affectés dans les comptes internes de la Société au Compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

- tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie du Compartiment seront affectés au Compartiment;

- toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés au Compartiment ou à une action prise en relation avec le Compartiment ou à un avoir du Compartiment ou en relation avec l'émission d'actions ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à l'Investissement Spécifique ou au fonctionnement ou l'administration du Compartiment seront affectés au Compartiment;

- toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des actions de Classe A) faits aux actionnaires en relation avec le Compartiment seront portés en déduction des avoirs nets du Compartiment;

- les avoirs nets du Compartiment seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du Compartiment et de tous les autres avoirs attribuables au Compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés au Compartiment conformément aux présents statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 33.000.000 (trente-trois millions d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) à EUR 34.500.000 (trente-quatre millions cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 132.000 (cent trente-deux mille) nouvelles actions de Classe A, d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune, cette augmentation de capital étant intégralement libérée par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant total de EUR 33.000.000 (trente-trois millions d'euros), que l'actionnaire unique détient à l'encontre de la Société, cet apport étant évalué à au moins EUR 33.000.000 (trente-trois millions d'euros).

#### *Souscription et libération*

Intervient alors l'actionnaire unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux 132.000 (cent trente-deux mille) nouvelles actions de Classe A et les libérer intégralement moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de EUR 33.000.000 (trente-trois millions d'euros), qu'elle détient à l'encontre de la société.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 22 décembre 2015 par FIDEWA-CLAR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, réviseur d'entreprises agréé, qui conclut comme suit:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 33.000.000,- ne correspond pas au moins à la création et l'émission de 132.000 nouvelles actions de classe A, d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune de la société THE PRIVATE EQUITY COMPANY S.A.”

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 34.500.000 (trente-quatre millions cinq cent mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions ordinaires et 132.000 (cent trente-deux mille) actions de Classe A, d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante euros) chacune.

Les actions de Classe A sont émises en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique, à savoir l'investissement dans la société de droit néerlandais New Flora BV, ayant son siège social au 8, Sardiniëweg, NL-1044 AE Amsterdam (en abrégé New Flora, ci-après l'«Investissement Spécifique»).

Le Conseil d'administration de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour l'Investissement Spécifique, un compartiment séparé (ci-après le «Compartiment») contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

- les actions de Classe A ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués seront affectés dans les comptes internes de la Société au Compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

- tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie du Compartiment seront affectés au Compartiment;

- toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés au Compartiment ou à une action prise en relation avec le Compartiment ou à un avoir du Compartiment ou en relation avec l'émission d'actions ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à l'Investissement Spécifique ou au fonctionnement ou l'administration du Compartiment seront affectés au Compartiment;



- toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des actions de Classe A) faits aux actionnaires en relation avec le Compartiment seront portés en déduction des avoirs nets du Compartiment;

- les avoirs nets du Compartiment seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du Compartiment et de tous les autres avoirs attribuables au Compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés au Compartiment conformément aux présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. LENTZ, S. BOULARD, S. S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016050788/156.

(160008723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

#### **Welinkyou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 17, rue Millbich.

R.C.S. Luxembourg B 164.534.

L'an deux mil quinze, le trente décembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, gérant de société, né le 1<sup>er</sup> juillet 1977 à Verviers, Belgique, demeurant à B-4834 Goe, 92, Rue de l'Invasion.

Lequel comparant a exposé au notaire ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée «WELINKYOU S.A R.L.», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 3 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 16 décembre 2011, numéro 3094;

- que les statuts de ladite société à responsabilité limitée ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 avril 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 5 août 2014, numéro 2063;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 164.534;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que le comparant est l'associé unique représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «WELINKYOU S.à r.l.» avec siège social à L-9905 Troisvierges, 17, rue Milbich.

Ensuite le comparant, agissant comme prêtre, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la démission du gérant Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, préqualifié, et lui donne décharge.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, gérant de société, né le 1<sup>er</sup> juillet 1977 à Verviers, Belgique, demeurant à B-4834 Goe, 92, Rue de l'invasion

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la loi.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Doutrelepoint X., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051748/52.

(160009243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

#### **Allamanda Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 183.507.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLAMANDA INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 183 507 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 587 du 5 mars 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

OMNES & Partners S.A., ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41184. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051820/56.

(160010806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

#### **Angela Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.884.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ANGELA PRIVATE S.A. SPF», une société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 170884, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange le 9 août 2012, publié au Mémorial C n°2295 du 14 septembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «MAYFAIR TRUST» ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony THILLMANY, Michele SENSI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051831/59.

(160011139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Aspidistra International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.571.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «ASPIDISTRA INTERNATIONAL S.A., SPF», une société anonyme -société de gestion de patrimoine familial, de droit luxembourgeois avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.571 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 773 du 18 avril 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1005 du 14 mai 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président).

Monsieur le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée, que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations

préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations dûment signées «ne varietur», resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de FIDESCO S.A. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer FIDESCO S.A. avec le siège social est établi au 16, Allée Marcon, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578, en tant que liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. 2LAC/2016/117. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051838/70.

(160010483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Axelan Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.956.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016051842/11.

(160011131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**BFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.314.367,92.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.343.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 5 novembre 2015 que 160.000 parts sociales de la Société détenues par BFF Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196.716, et réparties comme suit:

- 696 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 696 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 696 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 22.559 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 22.559 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 22.559 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 22.559 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 22.559 parts sociales préférentielles de catégorie E
- 22.559 parts sociales préférentielles de catégorie F
- 22.558 parts sociales préférentielles de catégorie G

ont été transférées à Cordusio Società Fiduciaria per Azioni, une joint stock company de droit italien, ayant son siège social à Via Dante N.4, 20121 Milan, Italie, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 01855720155, REA No. 863916

En conséquence, au 5 novembre 2015,

- BFF Lux Holdings S.à r.l. détient dorénavant:

- \* 1.775.083 parts sociales ordinaires de catégorie A
- \* 1.775.083 parts sociales ordinaires de catégorie B
- \* 1.775.083 parts sociales ordinaires de catégorie C
- \* 57.954.177 parts sociales préférentielles de catégorie A
- \* 57.954.177 parts sociales préférentielles de catégorie B
- \* 57.954.177 parts sociales préférentielles de catégorie C
- \* 57.954.177 parts sociales préférentielles de catégorie D
- \* 57.954.177 parts sociales préférentielles de catégorie E
- \* 57.954.177 parts sociales préférentielles de catégorie F
- \* 57.954.179 parts sociales préférentielles de catégorie G

- Cordusio Società Fiduciaria per Azioni détient dorénavant:

- \* 406.271 parts sociales ordinaires de catégorie A
- \* 406.271 parts sociales ordinaires de catégorie B
- \* 406.273 parts sociales ordinaires de catégorie C
- \* 2.151.474 parts sociales préférentielles de catégorie A
- \* 2.151.474 parts sociales préférentielles de catégorie B
- \* 2.151.474 parts sociales préférentielles de catégorie C
- \* 2.151.474 parts sociales préférentielles de catégorie D
- \* 2.151.474 parts sociales préférentielles de catégorie E
- \* 2.151.474 parts sociales préférentielles de catégorie F
- \* 2.151.467 parts sociales préférentielles de catégorie G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BFF Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2016051869/51.

(160011254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**BGV III Feeder 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051871/10.

(160011193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**KL Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 142.841.

EXTRAIT

Il résulte d'une première convention de cession de parts sociales (la «Cession de Parts») du 16 décembre 2015 entre la société KR INTERNATIONAL S.A., domicilié à 4, Hanner der Schoul, L-5446 SCHENGEN (le «Cédant») et Monsieur Jean-François LOISY, né le 21 janvier 1958 à Créhange (F) et demeurant à 26, rue d'Essin, F-57500 SAINT-AVOLD (le «Cessionnaire») que:

- le Cédant a cédé dix (10) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125) chacune, qu'il détient dans le capital social de la Société au Cessionnaire.

Il résulte de cette Cession de Parts que le Cédant détient désormais quarante (40) parts sociales et le Cessionnaire dix (10) parts sociales dans le capital social de la Société.

Il résulte d'une deuxième convention de cession de parts sociales (la «Cession de Parts») du 16 décembre 2015 entre la société BRAYGAUNORE S.à r.l., domicilié à 4, Hanner der Schoul, L-5446 SCHENGEN (le «Cédant») et Monsieur Jean-François LOISY, né le 21 janvier 1958 à Créhange (F) et demeurant à 26, rue d'Essin, F-57500 SAINT-AVOLD (le «Cessionnaire») que:

- le Cédant a cédé dix (10) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125) chacune, qu'il détient dans le capital social de la Société au Cessionnaire.

Il résulte de cette Cession de Parts que le Cédant détient désormais quarante (40) parts sociales et le Cessionnaire vingt (20) parts sociales dans le capital social de la Société.

Suite à cette Cession de Parts Sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

KR INTERNATIONAL S.A. ....	40 parts sociales
BRAYGAUNORE S.à r.l. ....	40 parts sociales
Monsieur Jean-François LOISY .....	20 parts sociales
Total .....	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016050536/33.

(160008345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Heavy Steel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 194.297.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT-HUIT DECEMBRE

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Franck WURTZ, employé privé, né à Thionville le 20 mai 1981, demeurant professionnellement au 16, rue d'Épernay, L-1490 Luxembourg,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société anonyme «HEAVY STEEL S.A.», ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay, R.C.S. Luxembourg B 194297, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 704 du 13 mars 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2. Le capital social s'élève à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,

- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu,

- qu'il a dressé un rapport de liquidation;

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par NyxCo Consulting S.A, ayant son siège social L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg B 122865, désignée "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

8. Le comparant accorde décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises.

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années à son ancien siège au L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

10. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. WURTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016050472/51.

(160009287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.